

DEMANDE DE RETRAIT DE L'AVOIR DE PRÉVOYANCE CAPITAL EN CAS DE DÉCÈS

BAS 3

Preneuse/Preneur de prévoyance Madame Monsieur N° de compte: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Rue, n°: _____

NPA/Lieu: _____

Nationalité: _____

Date de naissance: _____

N° d'assurance sociale: _____

Etat civil: _____

Depuis: _____

N° de téléphone: _____

Demande de retrait du capital décès (avec indication des documents que vous devez absolument nous remettre).

Demanderesse/Demandeur : Madame Monsieur

Nom: _____

Prénom: _____

Rue, n°: _____

NPA/Lieu: _____

Date de naissance: _____

Relation avec la preneuse/le preneur de prévoyance: _____

Conditions

Ce formulaire fait partie intégrante du règlement relatif au maintien de la convention de prévoyance. La demanderesse/le demandeur sollicite, auprès de la BAS-3 Fondation 3^e pilier de la Banque Alternative Suisse SA, le versement du capital en cas de décès aux personnes ayants droit selon l'article 9b de la convention. Selon l'article 8, la demanderesse/le demandeur est tenu-e de remettre les documents requis pour cette démarche. La Fondation est habilitée à procéder à d'autres vérifications ou à se procurer des documents complémentaires.

Veillez joindre une copie des documents suivants:

- Acte de décès et certificat d'héritier-e
 - Livret de famille ou certificat de partenariat
-

Ordre de transfert

Le montant est à transférer aux personnes ayants droit ci-dessous:

IBAN/Numéro de compte:

Titulaire du compte:

Nom et adresse de la banque:

Part en %

IBAN/Numéro de compte:

Titulaire du compte:

Nom et adresse de la banque:

Part en %

IBAN/Numéro de compte:

Titulaire du compte:

Nom et adresse de la banque:

Part en %

IBAN/Numéro de compte:

Titulaire du compte:

Nom et adresse de la banque:

Part en %

IBAN/Numéro de compte:

Titulaire du compte:

Nom et adresse de la banque:

Part en %

Impôts

La Fondation de prévoyance doit informer l'autorité fédérale des contributions des retraits en capitaux. La personne bénéficiaire recevra un relevé d'impôt séparé, indépendant de celui de l'impôt sur le revenu pour l'année de référence. Si la personne bénéficiaire n'est pas domiciliée en Suisse, la prestation en capital est soumise à l'impôt à la source.

Titres

Les éventuels placements en titres seront vendus à la date du versement en fonction du montant nécessaire. Si les titres doivent être vendus immédiatement, c'est-à-dire avant la date de versement, il y a lieu de nous remettre séparément un ordre de vente de titres.

La demanderesse/Le demandeur ainsi que les ayants droit déclarent délier la BAS-3 Fondation 3^e pilier de la Banque Alternative Suisse SA de toute responsabilité qui découlerait de prétentions ultérieures d'ayants droit supplémentaires selon l'article 9b de la convention. Tous les ayants droit sont dans ce cas solidairement responsables vis-à-vis de la Fondation de prévoyance.

Signature-s

Lieu: _____

Date: _____

Signature

de la demanderesse/du demandeur: _____

(Veuillez joindre la copie d'une pièce d'identité valable avec signature.)

Lieu: _____

Date: _____

Signature

de la personne ayant droit: _____

(Veuillez joindre la copie d'une pièce d'identité valable avec signature.)

Lieu: _____

Date: _____

Signature

de la personne ayant droit: _____

(Veuillez joindre la copie d'une pièce d'identité valable avec signature.)

Lieu: _____

Date: _____

Signature

de la personne ayant droit: _____

(Veuillez joindre la copie d'une pièce d'identité valable avec signature.)

Lieu: _____

Date: _____

Signature

de la personne ayant droit: _____

(Veuillez joindre la copie d'une pièce d'identité valable avec signature.)

Les versements de l'avoir de prévoyance ne peuvent être effectués qu'avec le consentement écrit de la BAS-3 Fondation 3^e pilier de la Banque Alternative Suisse SA.

Olten, _____

Signatures

BAS-3 Fondation 3^e pilier de la Banque Alternative Suisse SA: _____